Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 13 (1940)

Heft: 8

Rubrik: Annonces et renseignements commerciaux ; nouvelles et communiqués divers ; documentation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent **habitation**

Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg, 28, Lausanne
Section romande de la Fédération des architectes suisses (F. A. S.)
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent, 20, Lausanne (S. C. H.)
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieusseux, Genève (S. C. H.)
Société genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre, 5, Genève
Association des employés architectes et techniciens du bâtiment, Genève (A. D. E. A.)
Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud, Lausanne (S. D. T.)

administration
Case postale Chauderon, Lausanne

rédaction
A. Hoechel, téléphone 2 82 73
78, rue de Lausanne, à Genève

édition
Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg, à Lausanne

Commission de rédaction :
LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. ; Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. ; Virieux, arch. cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. ; A. Guyonnet, arch. ; Dr A. Montandon. NEUCHATEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

Abonnement :
Suisse : Fr. 4.— par an. Etranger : Fr. 6.40 • Prix du numéro : Fr. 0.40. Les fascicules séparés sont en vente à l'administration, à l'Agence des journaux et dans les kiosques à journaux • Versement au compte de chèques II 6622

UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Assemblée générale le dimanche 22 septembre 1940, à Olten (Hôtel Aarhof).

Programme :

10 h. 30 : Assemblée générale.
12 h. 30 : Déjeuner en commun (4 fr., sans boisson).
14 h. 15 : Exposé de M. le conseiller municipal J. Peter, de Zurich, sur le sujet suivant : « L'administration des sociétés coopératives d'habitation dans les temps actuels ».

Observation. — Il ne sera pas délivré de carte de fête, mais les participants sont priés de s'inscrire jusqu'au jeudi 19 septembre auprès de M. le Dr Meyer, Nüscheler-strasse, 30, Zurich.

S.T.S. SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT ZURICH, TIEFENHOFE, 11 - TÉL. 3 54 26

Liste des emplois vacants

532 **Technicien** ou **dessinateur en bâtiment** pour l'élaboration des plans et les devis. Entrée immédiate. Durée de quelques mois. Bureau d'architecte de Zurich.

538 Jeune **dessinateur-architecte,** versé également en construction de bois. Durée environ un mois. Entrée immédiate. Bureau d'architecte en Suisse centrale.

552 **Technicien** ou **dessinateur-architecte** pour l'élaboration des plans d'exécution et pour les devis, pour maisons d'habitation. Engagement provisoire. Suisse orientale.

Sont pourvus les numéros de 1940 : 336, 484, 498.

U.S.A.L. SECTION ROMANDE DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Président : Frédéric Gilliard, architecte, 28, r. de Bourg, Lausanne.
Vice-présid. : Arthur Freymond.
Secrétaire : M. Veillard, 2, Grand-Pont, Lausanne.
Trésorier : F. Ribi, 26, chemin du Mont-Tendre, Lausanne.
Autres membres du comité : R. Chapallaz, A. Hœchel, M. Weiss, M. Jaton, C. Burklin, A. Jaquet, M. Lateltin.

Au cours de la séance du Comité central tenu à Zurich, le samedi 7 septembre, il a été décidé de renouveler auprès des autorités fédérales la demande présentée par la Section romande en ce qui concerne l'abaissement du taux des hypothèques consenties dans la période après 1918.

Une demande sera également adressée à l'Office fédéral du combustible pour demander la publication de **prescriptions** et non seulement de conseils, pour les économies de chauffage à réaliser cet hiver. L'expérience de l'hiver dernier fait apparaître inopérantes les mesures qui n'ont pas un caractère obligatoire.

Enfin, une demande sera également faite en vue de faciliter la réfection et la modernisation des vieux immeubles.

En fin de séance, le Comité central a pris connaissance du vaste programme de travail proposé par M. Kellermuller, architecte. Il l'a fait avec grand intérêt et a décidé de consacrer des séances spéciales à l'étude de cette question.

F.A.S. SECTION ROMANDE DE LA FÉDÉRATION DES ARCHITECTES SUISSES

Section romande :
Président : H.-G. Lesemann, rue Pierre-Fatio, 14, Genève.
Vice-président : Edmond Fatio, Tertasse, 5, Genève
Secrétaire-trésorier : F. Quétant, rue Saint-Laurent, 2, Genève.

Groupe de Genève :
Président : John Torcapel, chemin Krieg, 76, Genève.
Vice-président : Henry Minner, rue du Rhône, 96, Genève.
Secrétaire : Marcel Bonnard, route de Malagnou, 77, Genève.
Trésorier : Louis Vincent, rue Pierre-Fatio, 14, Genève.

S.D.T. SOCIÉTÉ DES DESSINATEURS ET DES TECHNICIENS DU CANTON DE VAUD, LAUSANNE

Fondée en 1919 — Compte de chèques postaux II 3209

COMITÉ EN CHARGE :
Président : M. **Ernest Marlétaz,** 8, ch. de la Cure, Chailly. Tél. bur. 2 49 71 ; dom. 2 35 82
Secrétaire : M. **Charles Hermann,** Petit-Valentin, 6. Tél. bur. 2 24 11 ; dom. 3 57 25.
Membres adjoints : **Jacob Hurzeler,** téléphone bur. N° 2 35 08. **Pierre Monot,** tél. bur. N° 5 28 72, tél. app. N° 3 29 70.
Caissier : M. **Adrien Chevalley,** 67, av. de France. Tél. bur. : 2 24 11 ; dom. : 2 24 74
SERVICE DE PLACEMENT : M. **Charles Meylan,** 31, avenue de France. Tél bur. : 2 49 71.
Local : Hôtel des Palmiers, Petit-Chêne.

S.A.L. SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT — GENÈVE

Président : M. Roger Huelin, directeur, 54 bis, rue Malagnou.
Secrétaire : Emile-Albert Favre, architecte, 5, Cour St-Pierre.
Trésorier : Roger Rehfous, 32 bis, rue de Lyon.
Autres membres du comité : Dr Betchov, A. Hœchel, Ed. Wiedmer, Dr H. Christiani, Edm. Fatio, Guillaume Fatio, A. Guyonnet, Meyer-Cayla, D. Montandon, O. Oltramare, F. Quétant, F. Reverdin, Mlle Rivier, R. Schwertz, Dr Zoppino.

Adresser la correspondance au président ou au secrétaire.

Compte de chèques postaux I 1556. Les membres de la société reçoivent l'abonnement gratuit à la revue « Habitation ».

A.D.E.A. **ASSOCIATION DES EMPLOYÉS ARCHITECTES ET TECHNICIENS DU BATIMENT — GENÈVE**

Fondée en 1919 - Adresser la correspondance au président - Chèques postaux I 4624

Local : Brasserie de la Cigogne, 17, place Longemalle.

COMITÉ POUR L'EXERCICE 1938-1939 :

		Tél. bureau	Tél. partic.
Président :	M. **René Lachenal,** 25, av. du Devin-du-Village	4 50 37	—
Vice-président :	M. **Henri Berthoud,** 1, rue du Pré-Naville	—	4 06 60
Secrétaire :	M. **Pierre Du Bochet,** Petit-Pont, Vésenaz	2 80 00	8 22 63
Vice-secrétaire :	M. **Edouard Gollion,** 110 b, rue de Carouge	2 80 00	—
Trésorier Offres d'empl. :	M. **William Buttex,** 87, rue de Lausanne	2 67 77	—
Organisation professionn. :	M. **André Tomiloff,** 38, rue de Lyon	—	—
Bulletin spect. popul. :	M. **Paul Amey,** 5, rue de Carouge	4 62 19	5 14 03

Pour les renseignements concernant les contrats collectifs, s'adresser au président.

S. C. H. **SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE**

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
Membres du Comité de direction : MM. Alex Aubert, Albert Bonnet, J. Déléamont, Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.
Secrétaire général : P. Schumacher.

Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité Vieusseux, Genève.

S. C. H. **SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION LAUSANNE**

Président : M. Jaton Ernest, fonctionnaire postal.
Secrétaire : M. Weiss Marius, fonctionnaire postal.
Caissier : M. Bovey Emile, fonctionnaire postal.
Membres adjoints : M. Cosendai Marcel, fonctionnaire postal.
M. Hugi Fritz, fonctionnaire C. F. F.

Siège social : St-Laurent, 20.

Les « grands travaux » et l'avenir de l'architecture à Genève

Notre armée ayant été partiellement démobilisée, nos autorités ont un problème urgent et singulièrement délicat à résoudre : comment assurer le gagne-pain à des milliers de citoyens qui ont repris ou vont reprendre la vie civile (car l'obligation pour les démobilisés sans travail de « rengager » n'est qu'un palliatif) et par là, lutter efficacement contre l'effondrement possible de notre structure économique et les perturbations sociales qui en résulteraient ?

Pour y porter remède, on aura, cette fois encore, recours aux grands travaux (G. T.).

Ceux-ci seront d'ailleurs de nature très différente, suivant les cantons et leurs régimes économiques particuliers : agriculture (assainissement de vastes plaines, régularisation des cours d'eau, etc.) ; industrie (création et développement de voies navigables, extension de l'électrification) ; tourisme (amélioration des réseaux routiers) ; éducation et commerce (construction d'édifices scolaires et autres bâtiments d'utilité publique), etc.

La plupart de nos cantons, ceux par exemple dont le chef-lieu est une ville importante, vivant sous un régime économique mixte, seront obligés de s'intéresser à plusieurs catégories de travaux.

Tel est particulièrement le cas de Genève, avant tout canton urbain.

D'autres villes, sous ce rapport, sont dans une situation qui présente quelque analogie avec la nôtre : Bâle surtout, Zurich, et, dans une certaine mesure aussi, Berne et Lausanne.

Toutefois, les tâches auxquelles ont à faire face les édiles de ces trois premières cités sont de nature très différente de celles qu'il s'agit de résoudre à Genève.

Ces villes, en effet, font exécuter depuis quelques années, avec méthode et discernement, de vastes programmes relatifs à la construction d'édifices publics tels qu'écoles, hôpitaux, abattoirs, musées, centres administratifs, etc., ce qui leur permettra, à l'avenir, de se vouer à d'autres travaux.

Or, il nous manque, à Genève, précisément ce dont ces villes sont déjà, ou sont sur le point d'être si abondamment pourvues.

On se rendra compte plus avant de la gravité de cette situation déficitaire.

Quelques comparaisons.

Nous venons de parler des efforts accomplis par nos grandes cités de Suisse alémanique. Voyons d'un peu plus près l'importance et la continuité des sacrifices qu'elles ont eu le courage de s'imposer.

Nous avons procédé à une enquête sur les travaux qu'elles ont réalisés ces dernières années, et il nous paraît utile d'en consigner brièvement les résultats ci-dessous.

Pour être édifié, il suffira certainement de parler de Bâle et de Zurich.

Il faut noter que sont seuls mentionnés des travaux de caractère architectural, à l'exclusion de ceux de génie civil, commandés par les pouvoirs publics ou des institutions semi-officielles.

Bâle-Ville : 163,000 habitants. Population totale du canton, 171,000 habitants.

Edifices construits ou en construction, durant les années 1935-1940, financés au moyen de :

a) fonds publics pris sur le budget ordinaire de l'Etat : Université, Ecole de commerce, divers groupes scolaires, Banque Cantonale, Administration de la police, etc. Total, environ 15 ½ millions de francs.

b) subventions dites du « Sou du travail » * : Abattoirs, Maternité, Clinique infantile, divers hôpitaux privés, Asile de sourds-muets, Bâtiment de la radio, Casino, Hospice des diaconesses, divers bâtiments d'administrations publiques, diverses écoles, assainissement de la vieille ville, etc., etc. Total, environ 28 millions de francs.

A ces chiffres il faut encore ajouter le crédit affecté à la reconstruction de l'Hôpital des Bourgeois, dont la réalisation est en cours et durera cinq ans. Total, environ 22 millions de francs.

N'est-ce pas là un témoignage remarquable que nous donne la cité rhénane de sa tenace volonté de réalisation, que n'ont affaiblie en rien les événements angoissants qu'elle vient de vivre ?

A ce propos, une constatation s'impose, dont il faudrait faire son profit à Genève. Quoique sa position géographique ne soit pas sans ressemblance avec la nôtre, elle jouit (en temps normaux) d'une prospérité qu'elle doit principalement à une ressource vitale qui nous fait, hélas, encore défaut : la **navigation fluviale,** avec les industries et le mouvement d'affaires qui en sont le corollaire.

Zurich-Ville : 312,000 habitants.

Durant les années 1935-1940, les édifices suivants ont été construits avec l'aide des deniers publics :

Nombreux groupes scolaires, centres de sports, bains publics, piscines, cimetières, bâtiments d'administration, caserne de pompiers, cuisines populaires, kiosques, etc. Total, environ 31 millions de francs.

Travaux de rénovation : Total environ 5 millions de francs.

Constructions subventionnées, édifiées de 1935 à 1940 :

Divers établissements d'hospitalisation, Bâtiment de la radio, Maison des congrès, piscine fermée, etc. Total, environ 16 millions de francs.

* « Sou du travail » (Arbeitsrappen). Il s'agit d'un impôt institué en octobre 1936. Il est basé sur l'obligation, pour tout contribuable, de verser le 1 % de son revenu à un fonds spécial, indépendant du budget général de l'Etat, destiné à financer ou à subventionner des constructions d'utilité publique, dont la réalisation ne pourrait être envisagée sans cette aide. N'ont pas droit à cette subvention des bâtiments industriels ou locatifs. Le rapport annuel de cet impôt est d'environ 3 millions et environ 16 millions ont été distribués à ce jour.

(Suite page 151)